

70 Il ne sera pas permis au Secrétaire de délivrer des bons à crédit, sans avoir un certificat du directeur de la paroisse, constatant que la personne est en état de payer cette somme.

PARTI DE LABOUR.

Le parti de labour ordonné par la société aura lieu mercredi, le 25 octobre prochain, en la paroisse de Ste. Angèle, sur la propriété de M. Trofflé Blanchard, et les prix suivants seront offerts aux concurrents :

1^o classe. Pour les adultes ; 5 prix 10, 8, 6, 4, 2 piastres.

2^e classe. Pour tous jeunes gens au-dessous de 20 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

REGLEMENTS.

1^o. Les souscripteurs devront être membres de la société, avoir entré leurs noms chez le secrétaire ou chez l'un des directeurs au moins huit jours avant tel parti.

2^o N'auront droit de concourir à tels partis de labour que les membres de la société, ou leurs fils ou leurs employés demeurant avec eux. Une carte de membre ne pourra y admettre qu'un seul concurrent.

3^o Chaque concurrent devra labourer au moins deux planches.

5^o Chaque compétiteur, aussitôt que son labour sera terminé, devra planter au centre de sa planche un piquet auquel sera attaché un numéro et faire rapport au secrétaire de l'heure à laquelle il a terminé sa tâche.

5^o Dans la classe des jeunes gens, celui qui a remporté un premier prix aux concours précédents ne devra concourir que dans la classe des adultes.

6^o Les compétiteurs devront labourer avec leurs propres chevaux, ou avec ceux de leurs pères ou de leurs maîtres et devront terminer leur labour avec le même attelage, sous peine de perdre le prix auquel ils auraient droit.

7^o Ceux qui obtiendront un 1^{er} prix ne pourront rentrer dans les concours ordinaires que cinq ans après l'obtention de tel prix.

8^o Les laboureurs ne pourront se faire aider que pour planter les piquets servant à mesurer le terrain, autrement ils seront privés du prix auquel ils pourraient avoir droit, sous la même peine ils ne pourront s'aider de la main.

9^o Il ne sera pas permis aux juges de se tenir sur le terrain pendant le labour et ils devront faire seuls l'examen des planches, lorsque le concours sera terminé.

MAJOR CAMPBELL,
Président.

J. U. MESSIER,
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont 11 Janvier, 1871.

CHOIX DES SEMENCES.

Dans le choix des semences du grain, on doit s'attacher à se procurer celles d'un sol propice et qui sont d'une bonne qualité. Le changement d'un sol à un autre, d'une qualité différente, est avantageux. Cependant un étranger qui s'établit sur une ferme dans un pays qu'il connaît peu, trouvera généralement qu'il est à propos de choisir la meilleure semence qu'il puisse trouver dans le voisinage ; il les épluchera, en ôtant tous les grains viciés et toutes les graines de mauvaises herbes avant de semer.

En Angleterre c'est une pratique très générale chez les fermiers d'échanger les semences contre d'autres de la même espèce. On sait très bien, par exemple, que de deux parties de blé, d'une qualité aussi rapprochés que possible, celle qui est le produit d'un sol bien différent de celui dans lequel on doit la semer, donnera de meilleurs rapports que celle qui a crû dans le même sol ou dans un sol analogue et dans le même climat. En Ecosse les fermiers trouvent que le blé du sud, qui est ordinairement meilleur que le leur, le remplace avec beaucoup d'avantage. Il est à ma connaissance que des fermiers aient transporté du blé d'Angleterre en Irlande pour changer leurs semences, et ils ont été amplement dédommages de leur trouble et de leurs dépenses. L'avoine, et autres grains, transmis d'un sol glaiseux à un sol sablonneux, toutes choses égales d'ailleurs, sont plus productifs que ceux qui ont poussé dans un sol sablonneux. On trouvera que de changer les semences de patates d'un sol à l'autre, si l'on choisit les meilleures et si l'on plante chaque espèce séparément, est très avantageux pour augmenter et amender les produits. Quant au blé, les échantillons en sont devenus, dans beaucoup de cas, très détériorés et généralement pleins de rouille, par suite d'un mélange avec des semences de pois sauvages et d'autres plantes parasites. Les blés du pays conviennent au climat et au sol, mais ne sont pas propices pour la semence sans être auparavant dégagés des mauvais grains et de tout ce qui n'est pas du blé, et désinfecté de la rouille au moyen d'une immersion dans des corrosifs. Cette opération n'entraîne ni beaucoup de difficulté, ni beaucoup de travail, au moyen d'un écran en fil de fer bien construit que les fermiers devraient avoir, ou oïer avec ce qu'on appelle un sas fait de fil de fer ou de bois fendu suffisamment ouvert pour que les grains viciés et les graines de mauvaises herbes puissent

passer à travers. On peut acheter cet instrument pour quelques chelins, et on trouvera qu'il sépare parfaitement tous les mauvais grains ; et s'il reste des pois sauvages on doit les ôter à la main. Un travail bien facile et, s'il est nécessaire, très profitable pour la famille du fermier dans les moments de loisir l'hiver, est de nettoyer et de préparer la semence du blé pour les semailles du printemps. Si on ne sème pas de la semence nette, on ne doit pas espérer de moissonner des récoltes nettes, ni de vendre les produits de récoltes mêlées de pois sauvages, ou infectées de rouille au même prix que du bon blé net. Au fait des échantillons de blé détérioré par un mélange de mauvaises graines et atteint de maladies, ne sont pas propres à offrir au marchand qui veut les exporter, si ce n'est à un plus bas prix qui les indemnise du travail et de la perte qu'ils feront pour retrancher tout ce qui n'est pas du blé. Les fermiers qui connaissent ce fait par expérience ne seront sûrement pas assez indifférents, sur leur propre crédit et leurs intérêts que de négliger l'application d'un remède simple autant que facile. Si, après l'ensemencement de semence nette et bien préparée, des pois sauvages et autres mauvaises herbes croissent dans le blé, ce sera parce qu'on n'aura pas traité le sol convenablement, en le cultivant trop rigoureusement sans égard à une rotation judicieuse ou distribution de récoltes, ni à la mise en repos du sol au moyen de pâturage. Si des semences nettes étaient invariablement semées dans des terres cultivées comme elles doivent l'être, pour produire des récoltes profitables, je suis persuadé que les fermiers moissonneraient invariablement des récoltes nettes, que la saison fut mouilleuse ou sèche.

Il y a plusieurs espèces d'orge, mais on ne cultive beaucoup ici qu'une espèce, celle carrée ou à quatre rangs ; on la trouve plus productive que l'orge à deux rangs ou à long épis, et comme les brasseurs ne refusent pas d'en faire de la drèche, le fermier aura raison de continuer à cultiver ce qu'il trouve de plus productif et de plus profitable. Quelques fermiers cultivent de l'orge à deux rangs ou à long épis et en produisent de beaux échantillons.

Nous avons en Canada presque toutes les espèces d'avoines connues en Angleterre, et le fermier possède